Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la Caf de la Sarthe

Modalités pratiques

2 jours soit 14 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

2400.00

Modalités d'animation

Formateur

PIEGAY Matthieu

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2400.00

Savoir mettre en oeuvre la CTG - CAF 72

MAJ : Mercredi 18 novembre 2026

Contenu

ANNEXE 1 à l'avenant 1 A LA CONVENTION N° 82/17 – EGOC / CAF de LA SARTHE

Formation « Savoir mettre en œuvre la CTG - Suite de 2017 »

Durée – Dates des modules de formation **: 2 jours,**

- **les 10 janvier après midi, 11 janvier -12 janvier matin 2018**

Lieu **: CAF du Mans**

Public : 1 groupe d'agents de la Caf de la Sarthe : trois équipes projets composées de conseillers technique de la CAF de la Sarthe. Effectif validé par une feuille de présence.

Objectifs généraux /

- Savoir élaborer un portrait interne CAF en appui avec toutes les ressources de la CAF
- Découvrir l'approche du capital stratégique et de la méthode appréciative
- Penser une approche de co-développement avec les territoires : quelle ingénierie ?
- Appréhender de nouvelles compétences (posture et positionnement) pour accompagner les territoires

Objectifs:

- Se saisir des enjeux du partenariat avec l'EPCI : Négociation, vision, optimisation

- Construire un argumentaire pour accompagner les acteurs de l'EPCI dans la démarche
- Articuler offre globale de service, schémas départementaux : quelle stratégie ?

déroulé de la formation et méthodologie

- **Deux modules de formation soit 4 jours** en présentiel permettant un accompagnement technique de la mise en œuvre de la CTG sur trois territoires retenus comme prioritaires.

- **Un suivi technique de l'accompagnement entre les modules avec les équipes projets**

12 heures d'accompagnement programmées

- **Un accompagnement méthodologique personnalisé de la responsable d'action sociale**

12 heures d'accompagnement programmées

Intervenant

Matthieu PIEGAY, Accolades.

4.1. Présentation Accolades

Accolades est une société coopérative et participative (SCOP).Créée en 2005, elle possède une large expérience dans l'accompagnement des associations, des collectivités locales et territoriales ainsi que des entreprises qui placent le développement humain au cœur de leur action.

Accolades utilise des méthodes participatives qui permettent la prise en compte des compétences de chaque groupe dans une pratique d'apprentissage coopératif. Elles favorisent également les décisions collectives et la mobilisation des personnes concernées.

4.2 Principes d'intervention

Une démarche d'accompagnement doit permettre la mobilisation des acteurs. Ainsi, l'intervention d'Accolades se traduit par :

- Une conduite participative de votre projet :

Nous utilisons des méthodes d'animation participatives et des processus de décisions collectives. Les savoir-faire et l'expérience de chacun sont mobilisés.

- Une démarche en prise avec votre réalité :

Nos interventions permettent la transformation des pratiques. Nous nous efforcerons de construire avec vous les outils qui permettront d'ancrer ces transformations dans le quotidien de chaque acteur.

- Un processus évolutif au cours de la mission :

Vous constaterez dans cette proposition que le processus est déroulé de façon à laisser de la place à l'émergence de nouveaux questionnements. C'est un choix qui nous permet de prendre en compte la réalité que nous rencontrerons au cours de la mission. Ainsi, les contraintes de chaque acteur (volonté d'engagement, charge de travail, impératif du calendrier) pourront être intégrées dans le processus. C'est le propre d'une démarche participative que de ne pas être « bouclée » à l'avance.

- La garantie d'une posture d'écoute, de bienveillance et de rigueur :

L'intervenant d'Accolades prend en compte les attentes du groupe, les préoccupations individuelles des participants et celles du commanditaire. Sans se positionner comme un expert, il mettra à votre service ses compétences sur le sujet traité.

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier

la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de

l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
